

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 11 février 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 05 février 2025. Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BARBIER Roger, CAILLOT Daniel, CLAVEL Éric, COLAS David (pouvoir à Forest JY.), JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara (pouvoir à Martin M.), ROY Régine, **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, LEROY Anné, LOUHET Damien SAURAT Jean-François,
Secrétaire de séance : CHEYMOL AUGER Catherine En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32

9- Développement économique - Aide à l'immobilier d'entreprise : Demande de subvention de la SCI PROFIL+ - Rapporteur : Justine GUYOT

L'entreprise Bouillet Frères intervient dans le domaine de la fabrication de tôle en acier (bardages et couvertures) et de différents produits métallurgiques pour la construction de bâtiments. La société possède également une activité de négoce et un magasin pour la vente de quincaillerie.

Le groupe Bouillet Frères compte aujourd'hui 13 collaborateurs et rayonne dans un rayon de 150 km autour de l'atelier de production basé à Avril sur Loire.

Dans le cadre de son développement, la société a acquis un terrain de 3ha route de Moulins à Decize pour y construire un bâtiment industriel d'environ 7 600 m² comprenant bureaux, hall de stockage et de production. A terme, l'ensemble de la production sera localisé sur ce nouveau site.

Le coût de l'investissement immobilier, porté par la SCI PROFIL+, s'élève à 5,9 millions d'€ HT.

Suite à la mise en place de notre politique d'aide à l'immobilier d'entreprise, la SCI PROFIL + peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 8 janvier 2025 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 28 janvier 2025.

Le montant des dépenses éligibles à l'aide à l'immobilier s'élève à 5 806 699,59 € HT.

L'aide financière de la Communauté de Commune du Sud Nivernais est fixée à 10 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 10 000 € par dossier.

Au vu du courrier adressé par la SCI PROFIL + le 4 juillet 2023 demandant une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 8 janvier 2025, madame la présidente propose au conseil communautaire :

- D'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la société la SCI PROFIL + à hauteur de 10 000 € correspondant au montant plafond de l'aide défini par la CCSN ;

De l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

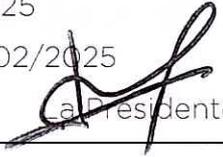
Fait à Decize, Le 11 février 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,

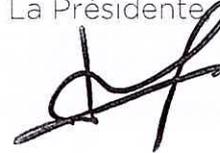
Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 13/02/2025

Et de la publication le 13/02/2025


La Présidente

La Présidente



R. ROY